



Lingettes : Une loi pour limiter leur impact

Les lingettes sont un fléau pour l'environnement et notre système d'assainissement

À compter du 1^{er} janvier 2022, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)

dont l'objectif est d'atteindre en 2040 le zéro plastique jetable prévoit

l'interdiction de faire figurer les mentions "biodégradable", "respectueux de l'environnement" sur les emballages (art L. 541-9-1 du code de l'environnement).

L'utilisation des lingettes désinfectantes a [explosé durant les différents confinements](#). Véritable fléau pour notre système d'assainissement que nous avons déjà [dénoncé en mars 2020](#) suite au cri d'alarme des entreprises de l'eau qui nous informaient que près des trois-quarts de leurs interventions de terrain concernaient le débouchage de canalisations d'eaux usées, à cause des lingettes !

Nous nous félicitons que l'article 13 de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), interdise, dès ce 1er janvier 2022, d'inscrire sur les emballages ou sur un produit : « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute forme de mention similaire.

En dépit de l'affichage des fabricants sur les emballages (cuvettes barrées) trop de lingettes sont encore jetées, par réflexe, dans les toilettes. C'est une erreur, car en dépit des mentions « biodégradables » elles ne se dissolvent pas comme du papier toilette. Résultat, elles provoquent des bouchons dans les canalisations et des pannes dans les stations d'épuration.

Par ailleurs, [l'étude Zerowaste](#) sur l'impact des produits à usage unique révèle que si elles sont pratiques, ces petits textiles contiennent du plastique et sont imprégnés de lotions qui, une fois jetés dans les wc engendrent des pollutions dans l'eau et l'air. C'est particulièrement le cas des lingettes à usage ménager qui contiennent des biocides.

Il faut changer nos habitudes en passant de la logique d'usage unique à celle du réemploi avec des produits réutilisables, par exemple : une serpillière et des chiffons qui se lavent, plutôt que des lingettes jetables. Un objectif ambitieux, puisque selon [un rapport publié par Data Bride Market le marché des lingettes](#) devrait connaître une augmentation de plus de 6% ces prochaines années.

Si nous parlons préservation de l'environnement, nous pouvons rappeler que les lingettes jetables sont un des 10 produits à usage unique, à base de plastique, le plus fréquemment retrouvé dans l'environnement.

Si nous parlons de faire des économies, nous pouvons rappeler que les lingettes génèrent 500 à 1000 millions d'€ de dégâts dans les stations d'épuration de l'Union Européenne ([EurEau position paper 2014](#)).

Contact : [Nathalie Davoisne](#)



Suivez-moi sur twitter